



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2025
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.
3. Correspondance.
4. Rapport du Conseil communal relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Bevaix.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 65'000.- pour mener une étude en vue de la mise en place d'une politique culturelle communale.
6. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 650'000.- relative à l'alimentation en eau du secteur Châtillon – La Rouvraie.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour une étude complémentaire concernant le pôle de gare de Gorgier-St-Aubin.
8. Réponse du Conseil communal à l'initiative du parti Socialiste « Parascolaire : 1 demande = 1 place pour les élèves scolarisés de la 1^{re} à la 8^e année HarmoS » et contre-projet.
 - a) Arrêté relatif au contre-projet du Conseil communal.
 - b) Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 307'400.- pour l'augmentation de l'offre des places d'accueil parascolaire et à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour l'achat de matériel et de mobilier.
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Fehlbaum, président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. P. Ginggen procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- M. Olivier Brunner est excusé et remplacé par M. François Del Rio
- Mme Sandra Tazzer est excusée et remplacée par Mme Romina Claudio
- M. Joao Cruz Meireles est excusé et remplacé par M. Domenico Camarda
- M. Pierre-Alain Dumoulin est excusé et remplacé par M. Jean-Jacques Bourquin
- M. Philippe Pierrehumbert est excusé et non remplacé.

Retardataire :

- Mme Marion Cuche.

Absent :

- M. Ismaili Olti.

M. Philippe Pierrehumbert étant absent, il est remplacé en qualité de questeur par M. Jean-Daniel Divernois.

Présent·e·s : 38 présent·e·s, 37 votant·e·s, la majorité est à 19 voix.

M. J. Fehlbaum demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée. Ce n'est pas le cas.

2. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2025

- **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025 est accepté à l'unanimité.**

3. Correspondance

M. J. Fehlbaum informe le Conseil général que le bureau n'a reçu aucune correspondance.

4. Rapport du Conseil communal relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Bevaix

M. H. Assumani : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez vu dans les médias, il y a l'assemblée villageoise de Bevaix qui s'est constituée et on les remercie vraiment pour cet événement car il s'agissait du seul village dans lequel il manquait une assemblée villageoise. C'est important quand même d'avoir ces assemblées pour permettre en fait d'amener les questions à l'exécutif et c'est vrai que ces assemblées font vivre les villages. Je tiens aussi à remercier toutes les autres assemblées villageoises, elles font rayonner notre commune et, c'est vrai qu'aujourd'hui, cette nouvelle assemblée, on a fait le tour et on leur souhaite longue vie. Bravo et merci à eux.* »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Bevaix est accepté à l'unanimité avec applaudissements.**

5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 65'000.- pour mener une étude en vue de la mise en place d'une politique culturelle communale

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport qui concerne la culture. Mesdames et Messieurs, Monsieur le président, « L'art lave notre âme de la poussière du quotidien » : il s'agit d'une phrase de Pablo Picasso. Cette phrase nous rappelle combien l'art et la culture sont essentiels dans notre vie. Ils nourrissent notre imaginaire, créent des liens et donnent le sens à notre quotidien. Dans une commune comme la nôtre, où le talent et les initiatives culturelles ne manquent pas, il est de notre responsabilité collective d'offrir un cadre, une vision et un avenir, c'est pourquoi la commission a soutenu à l'unanimité la demande de crédit d'étude qui constitue la première pierre d'une politique culturelle cohérente ambitieuse. Elle doit permettre d'établir un diagnostic clair de l'existant, d'identifier les besoins et les manques et de proposer des orientations solides pour l'avenir. Cette démarche n'est ni improvisée ni isolée, elle s'inscrit pleinement dans votre volonté politique exprimée par l'exécutif et répond à l'engagement inscrit dans notre programme de législature 2024 – 2028. Nous affirmons aujourd'hui notre volonté de faire de la culture un véritable pilier de notre action publique, pas simplement comme un vecteur de divertissement mais un levier d'inclusion, de cohésion sociale et de la vitalité territoriale. En conclusion, le Conseil communal vous recommande de voter en faveur de cette demande de crédit d'étude qui constitue un investissement stratégique, vise à mieux coordonner les actions actuelles, à valoriser des initiatives locales et à construire une politique culturelle capable de rassembler, de rayonner notre commune, La Grande Béroche. Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre aux questions si besoin. »

M. John Reift : « Merci Monsieur le président, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, notre commission des Sports, des Loisirs et de la Culture est très heureuse d'avoir œuvré – avec l'ensemble de ses membres et le soutien du Conseil communal – en faveur du développement de la proposition soumise au vote ce soir pour un crédit d'étude sur la politique culturelle. C'est un premier pas fort et déterminant pour marquer la volonté de notre région de soutenir ses actrices et acteurs culturels, mais aussi à faire rayonner notre commune dans le monde du développement culturel, suivant l'exemple entrepris dans le domaine du sport il y a quelques années et dont l'éclat nous profite à toutes et tous, avec fierté, aujourd'hui. Il est revenu plusieurs fois aux oreilles de notre commission de la nécessité d'un investissement pour une étude sur la politique culturelle. Et pour vous donner un seul exemple de la nécessité de soutenir la culture, aujourd'hui Spotify a reconnu qu'un artiste doit être streamé, ou écouté, plus de 288 millions de fois pour atteindre le salaire moyen d'un de ses employés. Cette donnée sidérante illustre bien le déséquilibre criant dans la chaîne de la valeur culturelle. On peut donc décemment se poser la question de la logique de ne pas y investir quand les modèles de politiques culturelles actuels datent de 1959, comme vous pourrez le constater en comparant les cahiers des charges des ministres de la culture André Malraux et Jack Lang, dont nombre de modèles dans le monde s'inspirent, à l'image de la Suisse. Notre commission – qui a soutenu à l'unanimité ce projet – vous invite donc à le suivre et, de facto, soutenir les artistes autant amateurs que professionnels qui font vibrer notre belle commune. Je vous remercie. »

M. N. Dujacquier : « Monsieur le président du Conseil général, Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, le parti Vert'Libéraux soutient pleinement le Conseil communal dans sa proposition de budget culturel, nous lui faisons confiance quant au montant budgété et saluons sa volonté de développer une véritable stratégie en la matière. Dans cet esprit, nous souhaitons apporter notre contribution en mettant

en lumière deux publics clés dont les besoins spécifiques mériteraient selon nous d'être intégrés à cette réflexion. Premièrement, les jeunes : il nous semble essentiel de leur offrir des opportunités culturelles qui répondent à leurs besoins de sens, d'expression, de contribution et de création. Une telle approche permettrait, à notre avis, de renforcer leur bien-être et de prévenir certains défis majeurs comme les addictions ou la souffrance psychologique. Deuxièmement, les aînés : la culture peut et doit jouer un rôle dans la création de liens entre générations et dans la lutte contre l'isolement. Favoriser l'accès des aînés à des activités culturelles en tant qu'acteurs ou spectateurs, c'est aussi contribuer à leur santé mentale et donc à leur santé globale. Notre démarche se veut résolument inclusive, il ne s'agit pas de rentabiliser la culture mais bien de créer les conditions d'une culture pour toutes et tous, dans tous les sens du terme : pour. Une culture accessible, participative et porteuse de bien social. Nous sommes convaincus qu'en intégrant ces deux groupes à la stratégie culturelle, celle-ci gagnera en pertinence et en impact pour l'ensemble de la population. Je vous remercie. »

M. S. Lutz : *« Le groupe PLR est tout à fait d'accord sur l'importance de la culture pour notre commune et ses citoyens et citoyennes et remercie cette initiative. Il est néanmoins partagé sur ce rapport et non sur l'importance de la culture, bien évidemment. Nous avons eu passablement de discussions et de questions comme, par exemple : quels sont les objectifs de l'étude ? Cela n'est pas très clair, selon notre groupe. Le fait d'accepter la mise en place d'une étude n'implique en rien que le plan d'action qui sera proposé par la suite sera accepté de facto. Sur les acteurs culturels, l'Écomusée de la pêche et des poissons à Bevaix : est-ce de la culture ? Les sociétés locales existantes sont-elles considérées comme des acteurs culturels ou pas ? Voilà. Finalement, l'étude notamment d'un montant de CHF 1'200.- par jour nous semble assez chère. L'Office de la culture de l'État a-t-il été ou sera-t-il impliqué dans ce projet afin de diminuer peut-être les coûts ? Notre groupe relève également que notre Canton dépense déjà passablement pour la culture à travers ses musées notamment, ceci n'implique pas, effectivement, que nous ne devons pas mettre en place une politique culturelle, bien évidemment. Donc il y a eu passablement de questions pour lesquelles le rapport ne nous a pas apporté de réponses suffisantes, le groupe PLR laissera donc à ses membres voter en leur âme et conscience, merci. »*

M. C. Weibel : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la lecture de ce rapport a laissé les membres du Groupement de La Grande Béroche perplexes. On y présente ici une énième étude, celle-ci ne pourrait-elle pas se faire dans le cadre de la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture ? Au vu des avis très partagés, nous laisserons la liberté de vote à nos membres. »*

M. John Reift : *« Monsieur le président, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, chères et chers collègues, en tant que rapporteur pour le groupe Socialiste, je me permets d'insister sur les fondements politiques de cette décision. En effet, notre groupe est heureux de voir que cette proposition de crédit pour la culture, qui démontre l'engagement de nos autorités à suivre leur programme de législature et faire avancer le secteur culturel, dans un monde où la culture est perçue comme un danger au vu de sa qualité indéniable de fabrique de citoyens et citoyennes indépendants par de plus en plus de gouvernements. Notre groupe s'est toujours et continuera de se battre pour un monde plus juste. La dernière analyse de l'OFS démontre environ 300'000 personnes actives dans le domaine culturel en 2024 et considérées comme main d'œuvre très qualifiée. Nous devons donc œuvrer à notre échelle afin d'endiguer le problème qui ressort car plus de 50% des artistes professionnels sont contraints de travailler à temps partiel, de cumuler plusieurs emplois, tout en conservant des revenus plus faibles que dans d'autres secteurs. Sans compter la LEAC, la loi sur l'encouragement à l'activité culturelle cantonale, qui prive aujourd'hui nombre de soutiens financiers tant pour les professionnels que pour les compagnies amateurs et les sociétés locales comme à La Grande Béroche. S'il appartient à l'école de faire connaître Corneille, Dürenmatt ou Racine, il nous revient à nous, si possible, de les faire aimer. Et pour les faire aimer, il faut s'appuyer sur les trois piliers que décrivait Bourdieu « fréquenter, pratiquer, s'approprier (par rapports cognitifs), chacun nourrissant l'autre ». Et si le phénomène de rupture générationnelle et le recours aux modes d'accès numériques ont été amplifiés par la pandémie qui nous a frappés, il est de notre devoir en tant que décideurs et décideuses, et*

nous ne serons pas de ceux qui crient au loup, de mettre tout en œuvre pour créer une sorte d'agora moderne, pour vivre en ces mêmes lieux, les expériences d'émotions partagées. Dès lors, le groupe Socialiste acceptera cette demande de crédit d'engagement pour mener une étude en vue d'une politique culturelle communale. Merci pour votre attention. »

Mme M. Cuche étant arrivée, il y a maintenant 39 présent·e·s, 38 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

M. H. Assumani : *« Merci Monsieur le président, je vais juste répondre à une question concernant les objectifs du rapport. C'est vrai que, dans les objectifs de ce rapport, il y a, à la fin de l'année, il y aura quand même un rapport qui va vous être présenté. Ce rapport sera le fruit de l'étude qui a été analysée. Au départ, nous commençons avec une analyse de ce qui est fait aujourd'hui et puis de faire une comparaison avec des communes fusionnées et les communes de grande taille, comme Neuchâtel, et une commune hors canton. L'idée est de pouvoir venir, d'ici la fin de l'année, avec des constats argumentés et des recommandations stratégiques et opérationnelles et puis, enfin, ce sera à vous de décider si vous êtes d'accord pour ce projet culturel, il y aura aussi une demande de financement. Aujourd'hui, nous avons un service Sports – Loisirs – Culture qui fonctionne, une personne qui travaille dans ce service mais l'idée maintenant c'est de pouvoir coordonner et de mettre tout ça en valeur. »*

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 65'000.- pour mener une étude en vue de la mise en place d'une politique culturelle communale est accepté par voix 25 pour, 6 contre et 6 abstentions.**

6. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 650'000.- relative à l'alimentation en eau du secteur Châtillon – La Rouvraie

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. M. Rognon : *« Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le Conseil communal vous présente un projet important visant à garantir une alimentation en eau potable sûre, conforme et pérenne pour le secteur Châtillon – La Rouvraie. Le réservoir actuel est situé sur une parcelle où les droits fonciers sont peu clairs. Ce réservoir est vétuste, situé trop bas pour garantir une pression adéquate, et ne répondra bientôt plus aux normes de potabilité. Il est donc recommandé de l'abandonner. Il est aussi essentiel d'assurer la défense incendie et la continuité de l'alimentation pour les habitations concernées. Le projet prévoit donc :*

- *la pose d'une nouvelle conduite depuis le réseau de la Haute Béroche jusqu'à La Rouvraie ;*
- *le renouvellement partiel des conduites existantes ;*
- *la création de deux chambres de raccordement avec installation de compteurs et disconnecteurs.*

Cette solution permettra de fiabiliser l'alimentation en eau. Le coût total du projet s'élève à CHF 650'000.-, TVA comprise. Ce montant inclut le génie civil, les équipements, les honoraires, ainsi qu'une marge pour des imprévus. Ce projet sera amorti selon les normes cantonales et financé via un crédit d'engagement. Ce projet est en parfaite cohérence avec le futur plan général d'alimentation en eau potable, il a reçu un préavis favorable à l'unanimité des commissions technique et financière. Il s'agit d'une opportunité d'anticiper les besoins futurs tout en réglant une situation juridique et technique instable. Nous vous invitons donc à accepter cette demande de crédit de CHF 650'000.-. Je suis à disposition pour toutes questions, merci. »

M. L. Affolter : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance de ce rapport, évidemment, et nous suivrons le préavis des deux commissions technique et financière, nous l'accepterons à sa grande majorité, merci. »*

M. J.-P. Vuitel : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, pour ce projet, la solution proposée par l'exécutif et le Service technique est celle qui présente le meilleur rapport qualité-prix. La commune a le devoir de fournir une qualité irréprochable pour l'eau de boisson ainsi que pour la défense incendie, ce d'autant plus suite à la suppression de la piscine, celle-ci n'est plus garantie. Pour ces raisons, le groupe PLR préavisera favorablement la demande de crédit de CHF 650'000.-. »

M. J. Noyer : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au vu d'une situation complexe, héritée d'avant la fusion, le groupe Vert'Libéraux acceptera ce crédit nécessaire en se questionnant néanmoins sur les montants très élevés d'honoraires prévus, notamment en frais d'avocats. Je vous remercie de votre attention. »

M. J. Lopes de Jesus : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement, après avoir étudié cette demande de crédit, a décidé à la large majorité de voter favorablement. Par contre, personnellement, j'ai une réserve. J'aurais préféré d'abord régler le problème juridique parce que là, on va partir dans l'inconnu, et après faire la demande de crédit. Mais voilà, c'est comme ça. Merci. »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 650'000.- relative à l'alimentation en eau du secteur Châtillon – La Rouvraie est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour une étude complémentaire concernant le pôle de gare de Gorgier-St-Aubin

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, après traitement de ce rapport en commission de l'aménagement du territoire et des transports, la commission est unanime, il n'y a aucun doute sur l'importance de ces études, nous devons participer au développement de ce nouveau quartier et collaborer. Je vous remercie. Et comme j'ai la parole, pour le groupe PLR, je vous donne aussi la position du groupe qui, bien évidemment, acceptera ces études à l'unanimité, je vous remercie. »

M. J. Bergamin : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande. »

Mme N. Burri : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Vert'Libéraux a pris connaissance avec attention des éléments présentés dans ce rapport. Dans une approche constructive et dans l'intérêt du développement harmonieux de notre commune, il acceptera cette demande de crédit d'engagement. Nous nous réjouissons de voir ce projet progresser dans un cadre qui, nous l'espérons, restera cohérent et respectueux des objectifs fixés par l'ensemble des acteurs concernés. Je vous remercie. »

Mme Z. Nater : « Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, le groupe Socialiste a pu examiner avec attention le rapport et remercie le Conseil communal pour le travail réalisé ainsi que pour le temps consacré à ce dossier en commission. Il est désormais temps de pouvoir aller de l'avant pour le pôle de gare de Gorgier-St-Aubin, c'est donc à l'unanimité que le groupe Socialiste soutiendra le rapport et la demande de crédit qui lui est associée. Merci. »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour une étude complémentaire concernant le pôle de gare de Gorgier-St-Aubin est accepté à l'unanimité.**

8. Réponse du Conseil communal à l'initiative du parti Socialiste « Parascolaire : 1 demande = 1 place pour les élèves scolarisés de la 1^{re} à la 8^e année HarmoS » et contre-projet

a) Arrêté relatif au contre-projet du Conseil communal

M. F. Nussbaum : « *Merci Monsieur le président pour le passage de la parole. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en référence au rapport concernant les structures d'accueil pour enfants, il est nécessaire et important de préciser que les besoins d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui. La société évolue et les attentes des familles changent. Les parents recherchent des solutions de garde encadrée pour leurs enfants. Ils sollicitent souvent les grands-parents, travaillent parfois à temps partiel et inscrivent leurs enfants en structure d'accueil afin de favoriser leur intégration et leur développement. Cette organisation permet également de mieux répartir les charges financières liées à la garde des enfants. Il est donc indispensable que le domaine public soit présent pour répondre aux préoccupations des familles et de leur proposer des solutions adaptées. Les besoins d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui, raison pour laquelle la commune de La Grande Béroche a été précurseur en appliquant un taux de 35% en structure parascolaire ce qui correspond aux exigences minimales de la nouvelle loi sur l'accueil des enfants 3 (LAE 3), alors que le taux moyen dans le canton est de 25%. Dans ce contexte, le responsable cantonal de la domiciliation constate une augmentation significative du nombre de familles intéressées à s'installer à La Grande Béroche, attirées par la qualité de vie et les infrastructures mises en place, ces familles renforcent la dynamique démographique de la commune. Cette évolution, couplée à la demande déjà existante, accentue la pression sur les infrastructures et souligne l'importance de développer des solutions d'accueil adaptées et accessibles. En conclusion, Mesdames, Messieurs membres des autorités, il ne s'agit pas d'un coût mais d'un véritable investissement pour l'avenir. Proposer des solutions d'accueil adaptées aux besoins des familles contribue non seulement au bien-être des enfants mais aussi à l'équilibre social et économique de notre société. Le Conseil communal vous invite à accepter une demande de crédit ainsi que les arrêtés inhérents afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins des familles et aux exigences de la nouvelle base légale. Merci de votre attention. »*

Mme D. Vantaggio : « *Monsieur le président du Conseil général, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, en tant que représentante de la commission enfance et jeunesse, j'aimerais vous informer que la commission a examiné attentivement l'arrêté relatif au contre-projet à l'initiative populaire « Parascolaire : 1 demande = 1 place pour les enfants scolarisés de la 1^{re} à la 8^e année HarmoS ». Nous avons entendu les parties concernées, pris connaissance des besoins exprimés par les familles ainsi que des enjeux soulevés par l'initiative et les propositions du Conseil communal. À l'issue de nos travaux, la commission a validé à l'unanimité ce contre-projet considérant qu'il représente une réponse à la fois pragmatique, ambitieuse et respectueuse des principes portés par l'initiative populaire. Nous saluons en particulier l'ancrage clair du principe « 1 demande = 1 place » dans l'action publique, la prise en compte de la répartition territoriale des places ainsi que l'engagement d'adapter les ressources humaines en conséquence. C'est donc avec confiance que nous vous invitons à adopter cet arrêté. La commission restera attentive à sa mise en œuvre future. Merci de votre attention. »*

M. C. Weibel : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la réponse du Conseil communal à l'initiative du parti Socialiste « Parascolaire : 1 demande = 1 place pour les élèves scolarisés de la 1^{re} à la 8^e année HarmoS ». Nous souhaitons remercier toutes les*

personnes qui ont œuvré pour ce contre-projet. Nous saluons également le pragmatisme de la réponse à cette initiative, à savoir une maximisation de nos structures afin de répondre aux demandes à un coût supportable pour notre commune, raison pour laquelle le Groupement de La Grande Béroche acceptera les deux arrêtés. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Vert'Libéraux accueille favorablement le contre-projet pour lequel il souhaite souligner le travail effectué par les différentes parties. Nous saluons notamment la recherche d'une alternative modérée à l'initiative par le biais d'une ligne de conduite « une demande justifiée = une place ». Cette alternative permettra de répondre notamment aux besoins des familles de notre commune qui cherchent à concilier vie familiale et vie professionnelle permettant ainsi aux pères et aux mères de garder un pied dans la vie active tout en sachant leurs enfants correctement encadrés par des structures publiques. Quelques zones d'ombre résident encore cependant dans le projet tel que présenté notamment la question de la proximité de la structure avec les écoles des élèves, point soulevé par l'initiative déposée initialement ainsi que la gestion des transports le cas contraire. En conclusion, nous sommes favorables aux changements phares de cette proposition. La possibilité pour notre exécutif d'être réactif et proactif selon la fluctuation des demandes, et espérant que l'on trouve ici une solution à la longue épopée de la question des places d'accueil en parascolaire. »

M. S. Lutz : « Monsieur le président et chers collègues, sur le fond, le groupe PLR considère que le projet alternatif à l'initiative « 1 demande = 1 place » représente une approche pragmatique et réaliste face à une problématique complexe. Ce contre-projet permet de s'éloigner des slogans pour proposer une solution concrète en phase avec les capacités actuelles de la commune et les véritables besoins de nos chères familles. Il ne s'agit pas d'ignorer les défis liés à l'accueil parascolaire mais plutôt de prioriser les demandes légitimes en tenant compte des contraintes budgétaires, logistiques et humaines. Cette méthode permet d'utiliser de manière optimale les ressources communales disponibles sans, toutefois, basculer dans une logique de promesses irréalistes. Le contre-projet constitue un point d'équilibre acceptable. Prférant l'action mesurée à la réaction émotionnelle, il s'agira néanmoins de monitorer de manière régulière la situation pour s'assurer de la bonne maîtrise de ce sujet. Dans cet esprit, le groupe PLR soutient le contre-projet et invite à rejeter l'initiative qui ouvre la porte à des engagements difficilement maîtrisables sans garantir une réelle amélioration pour les familles les plus concernées. Et maintenant sur la forme, le groupe PLR propose un amendement à l'arrêté relatif à l'acceptation d'un contre-projet à l'initiative populaire « Parascolaire : 1 demande = 1 place pour les enfants scolarisés de la 1^{re} à la 8^e année HarmoS ». Le groupe PLR propose un amendement à l'article 3 : « Le Conseil communal est autorisé à engager le personnel nécessaire conformément aux normes d'encadrement en vigueur au respect du principe « une demande = une place » dans le domaine de l'accueil parascolaire ». Cet amendement est formel permettant ainsi une certaine cohérence avec l'article 2 de l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 307'400.- pour l'augmentation de l'offre et places dans les structures d'accueil parascolaire à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour l'achat de matériel et de mobilier. Merci à tous. »

Le texte de l'amendement proposé par le groupe PLR à l'article 3 est le suivant :
« Le Conseil communal est autorisé à engager le personnel nécessaire, conformément aux normes d'encadrement en vigueur, au respect du principe « 1 demande = 1 place » dans le domaine de l'accueil parascolaire. »

M. Jacques Reift : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vu ce petit amendement, je demanderai une petite suspension de séance si possible de deux-trois minutes juste pour que nous soyons bien d'accord, en phase. »

M. J. Fehlbaum annonce une suspension de séance de 5 minutes à 20h14.

M. J. Fehlbaum annonce la reprise de séance à 20h20.

Mme H. von Allmen : « Monsieur le président du Conseil général, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, au nom du parti Socialiste, nous saluons l'important travail réalisé autour de la question de l'accueil parascolaire ainsi que l'écoute portée à une initiative populaire légitime et porteuse d'un message fort. L'initiative « 1 demande = 1 place » est née d'un constat partagé : le manque de places en parascolaire constitue une réelle difficulté pour de nombreuses familles. Le groupe Socialiste comprend pleinement cette revendication, d'autant plus qu'elle a été portée par plusieurs membres de notre parti. Nous tenons également à souligner que cette initiative a suscité un véritable intérêt et un fort engouement au sein de la population. Ce soutien s'est concrétisé par le dépôt de l'initiative avec pas moins de 840 signatures, témoignant d'une mobilisation citoyenne significative et d'un besoin ressenti comme prioritaire par de nombreuses familles. Le contre-projet proposé par le Conseil communal marque une avancée significative dans le domaine de l'accueil extrafamilial. En inscrivant le principe « 1 demande = 1 place » dans l'action publique, il répond à un véritable enjeu de société. Il reconnaît une réelle demande de la part de la population. Nous devons également le lire sous l'angle de l'attractivité de notre territoire. La Grande Béroche est une commune en pleine croissance démographique. Elle attire chaque année de nouveaux habitants, souvent jeunes, actifs, et à la recherche d'un environnement qui allie qualité de vie, services adaptés et perspectives d'avenir. Un système d'accueil extrafamilial performant n'est donc pas seulement une réponse sociale, c'est aussi un levier stratégique pour notre développement local et pour la fidélisation des familles qui choisissent de s'installer sur le territoire de La Grande Béroche. Nous y adhérons parce qu'il tient compte des réalités du terrain, tout en posant un cadre clair et ambitieux. Mais cette adhésion s'accompagne d'une exigence : que les engagements pris soient suivis d'actes concrets. Nous demandons que :

- la mise en œuvre soit rigoureusement suivie ;
- les besoins des familles soient régulièrement réévalués ;
- et que les moyens humains et financiers nécessaires soient garantis.

Car une inscription sur le papier ne suffit pas. Le droit à une place en parascolaire doit devenir une réalité tangible. Et face à l'évolution démographique de notre commune, il faudra rester agile, réactif et à l'écoute. Le parti Socialiste soutient donc l'adoption du présent arrêté, tout en demandant la mise en place d'indicateurs de suivi, un partage régulier des données avec la commission et le Conseil général, et une capacité d'adaptation continue selon les besoins. La promesse d'« 1 demande = 1 place » ne peut pas rester un vœu pieux, elle doit devenir une réalité mesurable. Nous voterons en faveur de ce contre-projet, avec la ferme intention de suivre de près sa mise en œuvre. C'est en ce sens que nous continuerons à défendre les droits des enfants et des familles de La Grande Béroche. »

M. J. Noyer : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, peut-être une petite précision demandée au groupe PLR sur l'amendement : est-ce que le but de cet amendement est de contraindre le Conseil communal à revenir devant le législatif pour toute demande d'augmentation de postes qui ne sont pas directement liés au parascolaire mais qui pourraient peut-être être annexes tels que conciergerie ou administratif supplémentaire liés à l'augmentation du taux ? »

M. S. Lutz : « Alors non, ce n'était pas notre objectif, l'objectif était un principe de cohérence entre les deux arrêtés comme nous l'avons dit sur l'article 2 de l'arrêté et puis le fameux article 3 de l'autre arrêté, donc non. »

M. Jacques Reift : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti Socialiste a bien pris acte de cette petite phrase à ajouter comme amendement. Pour nous, elle nous crée un petit problème qui va un peu dans le sens du parti Vert'Libéraux, elle ajouterait un flou artistique et, en cette raison-là, nous préférons être plus simples et rester avec cet arrêté tel que présenté. Merci. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le PLR est refusé par 13 pour, 25 contre.**

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif au contre-projet du Conseil communal est accepté à l'unanimité.**

b) Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 307'400.- pour l'augmentation de l'offre des places d'accueil parascolaire et à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour l'achat de matériel et de mobilier

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 307'400.- pour l'augmentation de l'offre des places d'accueil parascolaire et à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour l'achat de matériel et de mobilier est accepté à l'unanimité.**

9. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, deux points que je vous partage ce soir. Le premier, revenir brièvement sur le début du mois, le 1^{er} mai : nous avons vécu une belle manifestation, ce Tour de Romandie départ et arrivée à La Grande Béroche, une belle manifestation sportive et familiale qui a rassemblé notre population et même au-delà de notre population, qui a fait rayonner La Grande Béroche et le canton de Neuchâtel. Le Conseil communal tient aujourd'hui à adresser ses remerciements évidemment à chaque responsable de secteurs du comité, et à son président, remercier les collaborateurs de la commune qui ont été partie prenante pour la mise en place de cette immense infrastructure, remercier la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture qui a aussi donné beaucoup de son énergie pour organiser notamment ce Festival des sports. Remercier évidemment les partenaires, les sponsors, les bénévoles, évidemment tous les habitantes et habitants de notre commune qui ont contribué, de près ou de loin, à cette belle réussite. Merci beaucoup ! Le second point est pour vous dire que d'ici quelques dizaines de jours, nous aurons le regret de voir le départ de Mme Elisa Coucheman, notre vice-chancelière. Elle a trouvé du travail sous d'autres cieux, des cieux qui ne sont pas très lointains et nous aurons certainement l'occasion de continuer d'être en contact avec elle. Si je ne me trompe pas, elle sera encore là au mois de juin pour la dernière séance du Conseil général avant les vacances et sera accompagnée de sa successeuse, Mme Vanessa D'Onofrio. Donc voilà, je vous l'annonce déjà et nous aurons l'occasion évidemment de le redire au mois de juin. C'était mes deux points, je vous remercie pour votre attention. »*

Mme C. Muster : « *Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, comme vous avez pu le lire ce matin, le Conseil communal a fait savoir, par un communiqué de presse, qu'il renonçait au développement du chauffage à distance en lien avec la construction de la salle de gym double de Bevaix. Cette décision a été prise en considérant l'aspect financier, principalement les calculs de rentabilité et le coût de l'énergie, trop élevé, pour intéresser de potentiels clients à se raccorder. C'est pourquoi, le Conseil communal, de concert avec BéroCAD SA, a décidé de ne pas se lancer dans cet investissement. À ce jour, un chauffage à distance à Bevaix est déjà existant et dessert les bâtiments communaux et des privés. Ce chauffage sera assaini d'ici à 2028 afin de correspondre aux normes en lien avec les exigences concernant les particules fines. Quant au bâtiment dédié au chauffage à distance dans le projet de la salle de gym double à Bevaix, le Conseil communal souhaite le transformer en bâtiment administratif. Un projet vous sera présenté lors de la proposition de l'adaptation de la demande de crédit pour la salle de gymnastique double et de l'adaptation du permis de construire. Le Conseil communal va rester très attentif afin que le début des travaux de construction du projet soit dans un délai raisonnable en vue des modifications à apporter. Monsieur le président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers généraux, je vous remercie pour votre compréhension. »*

M. H. Assumani : « Monsieur le président, je passe maintenant au sport, j'étais à la culture avant, nous passons désormais au sport. Juste une information concernant les travaux de changement de mâts au terrain de football ici, au bord du lac. Ce projet avait eu des oppositions il y a presque une année maintenant. La personne qui a fait opposition n'a pas fait recours et les travaux devront commencer d'ici cet été, c'est-à-dire après la période estivale pour les footeux. Deuxième information concernant la rénovation du terrain de sport des Murdines, c'est-à-dire la piste d'athlétisme et le terrain multisports : les travaux ont débuté la semaine passée et dureront jusqu'à la fin du mois de juillet. Merci. ».

10. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. P. Ginggen donne lecture d'une question adressée au Conseil communal par M. Laurent Affolter : « Conseil général du lundi 26 mai 2025. Questions adressées au Conseil communal, M. Thierry Pittet en charge du dicastère de la mobilité. Monsieur le conseiller, lors du précédent Conseil général, nous avons déposé une résolution afin de porter à votre attention un certain nombre de dysfonctionnements que de nombreux·ses citoyen·ne·s nous avaient remontés. En réponse, vous nous avez informés d'une rencontre avec CarPostal, agendée le 27 mars dernier. Quelles nouvelles pouvez-vous nous partager ? Par cette résolution, nous vous avons invité à entreprendre les démarches nécessaires afin d'améliorer la situation. Quelles actions potentielles avez-vous identifiées ? La ligne 640 qui, rappelons-nous, dessert exclusivement en boucle la région de la Béroche, selon les informations cantonales pour 2025 (avant le nouvel horaire), le taux de couverture de cette ligne n'a été que de 15,56%, sachant que le taux minimal est de 10% en région rurale (20% en agglomération), existe-t-il un risque que cette ligne ne soit plus subventionnée ? Dans un tel cas, quel montant pourrait être nécessaire pour la conserver ? Le 20 mai dernier, le Service cantonal des transports a communiqué que des adaptations sur certaines lignes de bus seront apportées sur l'horaire 2026, mais que des compléments restent nécessaires justement pour la ligne 640 (Gorgier-St-Aubin-Provence). Le Canton communique également une anticipation de son plan directeur 2030 – 2040, ce dernier étant actuellement en consultation auprès des communes et des entreprises de transports. Que pouvez-vous nous espérer pour La Grande Béroche ? Avec mes salutations, Laurent Affolter, conseiller général parti Socialiste. »

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, M. Affolter, merci pour ces questions pertinentes qui, pour être honnête, auraient obtenu une réponse dans les « Informations du Conseil communal » si la question écrite n'était pas parvenue avant puisque, effectivement, j'ai eu l'occasion de rencontrer CarPostal et les CFF, comme vous le précisez dans votre question. Quelles nouvelles puis-je vous partager ? Ce qui avait été mis dans cette résolution, ce qui était remonté via une pétition au sein de la commune de La Grande Béroche a été partagé aussi bien avec CarPostal qu'avec les CFF en leur demandant d'être spécialement attentifs 1) du point de vue de la sécurité, 2) de l'accessibilité pour ce qui est des CFF aux trains puisque c'est sur les voies 2 et 3 donc sur le quai 2 que ces trains accostent et CarPostal en particulier pour des questions de ponctualité liées aux horaires et garanties entre guillemets des correspondances notamment avec le train. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire que tout est réglé, je peux vous dire que ces questions ont été prises et puis, finalement, j'ai eu l'occasion de voir deux fois les CFF, encore la semaine dernière, nous avons reparlé de ces points. La question de la sécurité est un élément très important. A priori, les ICN et le train interrégional qui passent aussi directement dans les gares devraient être annoncés, en particulier à Gorgier-St-Aubin puisque l'espace est étroit. Les CFF sont une grande entreprise, beaucoup de secteurs et très silotés, nous n'avons pas eu en direct les personnes qui s'occupent de ces annonces mais on nous a dit que cela allait être transmis et que ces problèmes de sécurité étaient mis en évidence et donc importants des deux côtés. Pour ce qui concerne le changement de voie et de passage sur la voie 1 pour avoir des accès plus simples, c'est une réponse négative étant donné que l'horaire des trains étant très serré, puisqu'il s'agit d'un train maintenant qui fait Yverdon-les-Bains – Bienne, ils ne peuvent pas se

permettre de « dévoyer », entendez par là le fait de changer de voie sur un aiguillage. Pourquoi ? Parce que le changement de voie implique une réduction de la vitesse et, pour aller sur la voie 1, ils sont obligés de sortir de la trajectoire droite, des passages des voies 2 et 3. Donc là, nous savons déjà qu'ils ne peuvent pas entrer en matière, les horaires sont beaucoup trop serrés par rapport aux correspondances, notamment à Yverdon-les-Bains et à Bienne. Par contre, CarPostal est conscient de la problématique des correspondances et a adapté son temps d'attente, en principe pour pouvoir optimiser et, si possible, garantir la correspondance quand il s'agit de partir de la gare, d'essayer d'attendre plus le train. Par contre, ils ne peuvent pas non plus attendre trop longtemps parce qu'ils ont l'obligation de faire la boucle, on parle ici de la ligne 640, pour être à l'heure pour le départ du train quelque 40 minutes plus tard. Donc, trop attendre c'est risquer aussi de ne pas être à l'heure pour les personnes qui ont été « ramassées » pendant le parcours et qui risquent de louper le train finalement quelques instants plus tard. Donc ils peuvent attendre plus mais c'est limité. Il y a eu passablement de retards, ils l'ont reconnu, aussi des chantiers, notamment à Sauges, qui ont fait qu'ils ont dû passer plus lentement à certaines périodes, entre mi-décembre et le début de cette année, ce qui a aussi généré quelques retards. Cette ligne 640 a aujourd'hui 14 rotations par jour, il y en avait six avec l'ancien horaire et la question de savoir si elle va perdurer ne se pose pas encore aujourd'hui pour la simple et bonne raison que quand il y a eu une importante modification d'une ligne de transports publics, il y a une période d'adaptations et de tests qui est de deux ans. Donc il faudra attendre la fin de l'année prochaine, la fin 2026, pour connaître le taux d'occupation de cette ligne pour que, au niveau de la Confédération, ils disent si oui ou non ils maintiennent ou pas le subventionnement. Quand j'ai rencontré CarPostal en mars, cela faisait trois mois, 15 décembre au 15 mars, que cette ligne était en fonction et avec toutes ces rocade, il y avait déjà 15% d'augmentation de l'utilisation sur un espace de trois mois, en comparant ces trois mois-là avec les trois mêmes mois de l'année précédente. Donc il y a fort à parier, je ne peux que vous encourager d'encourager ceux autour de vous de prendre ces transports publics, celui-ci en particulier, et puis de vous encourager vous-mêmes à les prendre, évidemment. Le plan directeur 2030 – 2040, qui est évoqué aussi dans cette question, est effectivement en cours de consultation auprès des communes, auprès des services de transport. J'ai aussi eu l'occasion d'avoir quelques informations, je vous les donne ici : donc sur une période un peu plus longue, toujours du 8 décembre jusqu'à mi-mai 2025, la course Gorgier-Neuchâtel, on parle ici des CFF, a vu son augmentation de l'utilisation de 10% par rapport à la même période l'année dernière. Le train Gorgier-Yverdon-les-Bains voit une augmentation de 150%, évidemment, nous avons énormément augmenté cette... donc de 459 personnes/jour à 1'150 personnes/jour. Et le Neuchâtel-Bienne, qui nous concerne un tout petit peu moins mais qui est la prolongation en fait du train qui part d'Yverdon-les-Bains et passe chez nous, a vu son augmentation de 20%. Donc beaucoup de chiffres qui sont réjouissants et qui laissent entrevoir que le report modal se fait gentiment. Bien sûr, il faut y être attentif et on y sera attentifs et on encouragera, on continuera d'encourager les utilisateurs et utilisatrices à prendre les cars postaux et les CFF. J'espère que j'ai été suffisamment clair et que vous êtes satisfait de cette réponse. »

M. L. Affolter est satisfait de cette réponse.

M. P. Ginggen donne lecture d'une résolution adressée au Conseil communal par **M. Maximilien Ignoto** : « Résolution du groupe Socialiste : pour une position claire et ferme afin de maintenir un office de Poste à Bevaix. Message de la résolution : Notre résolution demande que le Conseil communal ouvre la discussion avec les partis politiques afin d'exposer le contenu des propositions concernant l'avenir de l'office postal de Bevaix. À l'image de ce qui a été entrepris à Boudry, nous invitons les groupes politiques à se joindre à cette résolution et à exprimer une intention claire en faveur du maintien d'un office de Poste de qualité à Bevaix. Développement de la résolution : alors que les communes de Boudry, Milvignes et Cortaillod s'inquiètent pour le sort réservé à leur office de poste, le Conseil communal de La Grande Béroche adopte une position diamétralement opposée en se déclarant satisfait des

propositions formulées par La Poste. Ce discours à contre-courant a de quoi susciter une inquiétude légitime parmi les citoyennes et citoyens de notre commune. Sur la forme, les conseillers communaux des communes de Cortailod et Boudry se désolent des propositions de La Poste dans l'édition du 20 décembre du journal Littoral Région. Le Conseil communal de La Grande Béroche indique quant à lui qu'il est satisfait des propositions de La Poste et que la transition se ferait en « toute quiétude ». Cette divergence de réactions interroge sur la nature exacte des propositions reçues. De plus, dans le journal ArcInfo du 15 mars, le Conseil communal affirme à nouveau que la solution proposée par le géant jaune est satisfaisante assurant que, contrairement à l'office de Bevaix, celui de Saint-Aubin-Sauges n'est pas menacé. Ce dernier commentaire fragilise assurément la cohésion communale puisqu'il est essentiel de maintenir des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire communal. Cette résolution offre aussi la possibilité au Conseil communal de communiquer au législatif le contenu des discussions et les perspectives esquissées par La Poste avant de passer par les médias. Sur le fond, l'office de Poste de Bevaix tient à cœur aux citoyen·ne·s de notre commune, car il offre un service de proximité et de qualité. Sa fermeture marquerait une nette diminution des prestations, autant pour les citoyens que pour les entreprises locales qui utilisent encore largement ce service. À l'heure où nous terminons d'écrire cette résolution, soulignons encore que le parti Socialiste, le parti libéral-radical et les Verts de la commune de Boudry ont déposé une pétition munie de 850 signatures pour protester contre la fermeture de leur office postal. Pour le groupe Socialiste, Maximilien Ignoto. »

M. Th. Pittet : *« Monsieur le président, brièvement, il semblerait que ma prise de parole du 10 mars lors de la résolution et des débats en lien avec les transports publics ait été antipolitique si on donne le crédit aux propos publiés par M. Michel Robyr, citoyen de Cortailod, dans ArcInfo quelques jours après notre dernière rencontre. J'ai pris connaissance de ces lignes, avec surprise, et je n'ai pas reçu de parole ni vu de démenti qui disait, ou racontait, le contraire. Visiblement, c'est vrai. Par conséquent et pour éviter de refaire une bourde, je ne vais pas prendre position ce soir et je vais vous laisser débattre de cette résolution et le Conseil communal agira en fonction de ce que vous avez décidé. Merci pour votre attention. »*

M. J. Lopes de Jesus : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai été surpris ce matin par le communiqué de presse de la commune en relation avec la grande salle de Bevaix. Déjà, je pense que ce n'est pas légal, il y a eu trois votations ici au Conseil général, nous avons dit trois fois oui pour ces trois objets. Le Conseil communal nous avait dit que soit les trois objets passaient, autrement, le projet ne passait pas. »*

M. J. Fehlbaum : *« Joaquim, nous parlons de la résolution du parti Socialiste là, tu mélanges les sujets, je suis désolé. »*

M. J. Lopes de Jesus : *« Par rapport à la résolution du parti Socialiste, je suis favorable à 1000%. »*

M. J. Fehlbaum : *« Je vous demande deux minutes d'interruption de séance, j'ai un problème législatif à éclaircir avec notre chancelier concernant les résolutions. »*

M. J. Fehlbaum annonce une suspension de séance à 20h52.

M. J. Fehlbaum annonce la reprise de séance à 21h02.

M. J. Fehlbaum : *« Mesdames et Messieurs, je vous explique le pourquoi du comment de cette interruption de séance qui s'est un petit peu prolongée, je vous prie de m'en excuser. À l'article 49 de notre règlement général de commune qui traite de la résolution, il n'est pas mentionné explicitement si une résolution est susceptible d'être votée ou non. Certains alinéas*

le laissent penser, d'autres non. Dans le doute, on ne va pas s'abstenir, nous voterons donc l'acceptation de cette résolution proposée par le parti Socialiste et, avant de passer au vote, je vais demander d'abord si les autres groupes désirent s'exprimer avant le vote ? »

M. J. Noyer : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, bien que, de nouveau selon l'article 49, je ne suis pas persuadé que l'on puisse s'exprimer mais le groupe Vert'Libéraux n'est pas forcément convaincu que l'objet est vraiment une résolution, de plus, les demandes faites sont, pour nous, du ressort de l'exécutif pur donc nous ne voyons pas la nécessité de partager cela avec les groupes et nous ne soutiendrons pas ou nous nous abstiendrons sur cette résolution. Merci.* »

M. S. Lutz : « *Monsieur le président, chers collègues, le groupe PLR s'abstiendra et regrette que cette résolution vienne toutefois tardivement.* »

➤ **Soumis au vote consultatif, cette résolution est acceptée par 17 pour, 5 contre et 16 abstentions.**

M. J. Noyer : « *Monsieur le président, il s'agit d'une acceptation ?* »

M. J. Fehlbaum : « *Il s'agit d'une acceptation de résolution proposée par un parti donc on ne sait pas ce que le Conseil communal en fera parce qu'elle ressemble davantage à une motion qu'à autre chose, donc je n'aurais peut-être pas dû la faire voter mais je l'ai fait. À titre personnel, j'ai juste un tout petit divers pour la fin, je voudrais voir les membres de la commission financière quelques secondes après la fin du Conseil général.* »

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Fehlbaum** lève la séance à 21h05.

La rédactrice du procès-verbal

Adjointe au chancelier
Vanessa D'Onofrio

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Fehlbaum

Le secrétaire,
Patrick Ginggen

La Grande Béroche, le 15 septembre 2025